

# MAIRIE DE MARINGES

---

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 07 OCTOBRE 2021**

**PRÉSENTS**: M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, Mme THEVENON NICOLI Blandine, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. CŒUR Sébastien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume, Mme JOLY Marie-France, Mme PELLETIER Catherine.

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole)

**Secrétaire élu** : M. CROZIER Bernard.

Monsieur le Maire propose d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- Approbation convention de mise à disposition de service (personnel et matériel) pour la gestion du service public d'assainissement collectif.

### **1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne M. CROZIER Bernard comme secrétaire de séance.

### **2. DÉLIBÉRATIONS**

#### **2.1 BAIL APPARTEMENT « 68 PLACE DE L'ÉGLISE »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a sollicité le service juridique de l'Association des Maires de France pour connaître les possibilités d'établir un bail précaire à un particulier. La collectivité étant une personne morale, elle ne peut louer des appartements communaux à des particuliers que pour un bail de 6 ans. Des projets de réhabilitation étant envisagés dans cet immeuble, un bail de 6 ans bloquerait les possibilités de rénovation pour ce bien.

Des informations complémentaires ont été demandées au service juridique pour connaître les conditions de non-reconduction d'un bail par une personne morale.

Dans l'attente de ces informations, cette délibération est reportée à l'ordre du jour d'un conseil ultérieur.

#### **2.2 TARIFS DES SALLES**

Monsieur le maire propose de réviser les tarifs applicables aux locations des salles communales par les particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**FIXE** les tarifs suivants :

**Pour la location de la salle d'animation rurale:**

**300 €** pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale)

**135 €** apéritif 10h/15h ou 17h/22h suivant disponibilité de la salle.

Les tarifs incluent le chauffage de la salle.

**Pour la location de la salle communale du jardin public :**

**80 €** la journée

**36 €** apéritif 10h/15h ou 17h/22h

Les frais d'électricité sont inclus dans les tarifs.

**PRECISE** qu'une caution sera demandée à la réservation,  
pour la salle d'animation rurale la caution est de **250€**,  
pour la salle communale du jardin public la caution est de **70 €**.

**INDIQUE** que chaque réservation fait l'objet d'une convention de location,

**DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**2.3 DELEGUES SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite de la démission de M. DUMAS Jean-François, il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire et un délégué suppléant chargés de représenter la commune au sein du Syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE**                    **Monsieur PONCET Jean-Marc (titulaire)**  
                                  **Madame PELLETIER Catherine (suppléante)**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**2.4 DELEGUES SIEMLY**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite de la démission de M. DUMAS Jean-François, il y a lieu de désigner un nouveau délégué suppléant chargé de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE :**                    **Monsieur PONCET Jean-Marc, délégué titulaire**  
                                  **Monsieur CROZIER Bernard, délégué titulaire**  
                                  **Monsieur GARNIER Philippe, délégué suppléant**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**2.5 MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020/07.02 PORTANT ATTRIBUTION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020/07.02 du 09 juillet 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire. Il propose de modifier la délégation portant sur les montants maximums des marchés publics afin de simplifier certaines démarches administratives.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération 2020/07.02 comme suit :

Le Conseil Municipal décide de donner délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et leurs avenants dans les limites fixées ci-dessous lorsque les crédits sont inscrits au budget :

Marchés de fournitures et de services compris entre 1 et 10 000 €HT

Marchés de travaux compris entre 1 et 10 000 €HT

Le Conseil Municipal précise que le reste de la délibération 2020/07.02 reste applicable pendant toute la durée du mandat.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **2.6 APPROBATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE (personnel et matériel) POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le maire rappelle que la Communauté de communes des Monts du Lyonnais exerce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence assainissement collectif des eaux usées sur l'ensemble de son territoire.

Il rappelle également la délibération 2019/11.05 du 07 novembre 2019 approuvant la convention de mise à disposition de service (personnel et matériel) entre la commune et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Il précise que cette convention arrive à échéance le 30 juin 2022 et qu'il convient de la renouveler.

Aussi Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la présente convention qui a pour objet de fixer les modalités de service de la Commune en faveur de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais pour l'exercice de la compétence en matière d'assainissement collectif. Il précise que cette nouvelle convention sera conclue pour une durée de 8 années à compter de sa date de prise d'effet fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 27 avril 2021 approuvant le choix d'une gestion déléguée du service public d'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

**Vu** le projet de convention de mise à disposition de service (personnel et matériel) pour la gestion du service public d'assainissement collectif.

**Vu** l'avis favorable du comité technique intercommunal en date du 29 septembre 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant qu'il importe d'assurer, à l'égard des usagers, le maintien de la qualité de la gestion du service public d'assainissement collectif, ce qui permet, pour la CCMDL, de s'appuyer sur les moyens humains et matériels de proximité de la commune, lesquels sont mieux à même d'assurer les impératifs de sécurité, de continuité et de qualité de gestion et ce, dans l'intérêt de ce service public essentiel à la population,

### **DECIDE**

- 1) **APPROUVE** la convention de mise à disposition de service (personnel et matériel) à intervenir entre la commune et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer conjointement avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais ladite convention.

- 3) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

### **3. DECISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

Néant.

### **4. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES**

#### COMMUNICATION :

Mme Blandine THEVENON-NICOLI rappelle aux différentes commissions de rédiger un article sur les travaux et projets réalisés en 2021 afin de les faire apparaître sur le bulletin. Elle demande à ce qu'ils soient agrémentés de photographies des réalisations. Les articles et photographies sont attendus pour le 30 octobre dernier délais.

#### CULTURE ET ÉVÈNEMENTS :

Vendredi 29 octobre : Pot d'accueil des nouveaux arrivants à 18h sous le chapiteau. Les présidents d'associations ou leurs représentants sont invités à participer à cette rencontre festive afin de présenter leur association et les activités proposées. Des membres du Conseil Municipal seront également présents pour représenter la municipalité.

Un spectacle sera ensuite proposé par la Fabrik pour tous les nouveaux arrivants qui le souhaitent.

Samedi 06 novembre : Portes ouvertes à la bibliothèque. Un atelier poésie est prévu à partir de 10h avec la présence de M. Dominique Hébert. Ce sera également l'occasion de faire la remise des prix du concours photo. Les photographies gagnantes (enfant, ados et adultes) seront insérées dans la page de couverture du bulletin 2021.

Bibliothèque : En raison d'une indisponibilité de plusieurs bénévoles, les permanences du mercredi sont suspendues. La bibliothèque recherche des bénévoles pour renforcer l'équipe. Pour les personnes intéressées, merci de vous faire connaître en mairie.

Horaires de la bibliothèque : mardi (16h30-18h30) et samedi (10h-12h).

Semaine bleue : La semaine bleue, qui se déroulait du 03 au 07 octobre est à présent achevée. Le spectacle de magie du 03 octobre a attiré bon nombre de personnes notamment beaucoup d'enfants. Les aînés de la commune avaient été individuellement invités, seules 7 personnes se sont déplacées. Le lundi 4 octobre avait lieu l'après-midi « jeux de société ». Cet après-midi a été fortement apprécié par les participantes. Un projet pourrait être envisagé de planifier une après-midi jeux à chaque vacance scolaire.

Le mercredi 06 octobre, ce sont 13 personnes qui se sont déplacés au jardin du Treille pour effectuer une visite sur l'exploitation et participer à une information sur le bien-manger.

Enfin, la semaine bleue s'est clôturée par un atelier de massage des mains animé par Mme Elise Grataloux, Présidente de la MJC et également conseillère en produits cosmétique.

L'équipe Culture et évènement remercie toutes les personnes ayant contribué à la réussite de la semaine bleue sur la commune.

VOIRIE :

Devis signalétiques – Traversée du bourg :

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif des besoins en signalétiques pour la traversée du village. Il précise qu'il a classé ces besoins en 4 points :

- A : Déviation des camions en aval de la route de la Rate pour un montant total de 308.14 €HT.
- B : Panneaux lumineux : priorité à droite pour un montant total de 4 886.55 €HT.
- C : Panneaux avertisseur priorité à droite pour un montant total de 391.62 €HT
- D : Radar pédagogique pour un montant total de 2 126.50 €HT

Il indique que toutes les signalisations indiquées ne pourront pas entrer dans le budget concédé à cette opération et qu'il convient de sélectionner les propositions présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide de conserver les points A, C et D.

BATIMENT :

Renforcement réseau électrique – Traversée du bourg : M. Alain TOINON informe l'assemblée que les socles des mâts ne sont pas positionnés au bon endroit notamment celui situé sur le chemin des Acacias. Le SIEL en a été avisé et se charge de faire effectuer les modifications.

Auberge : Les travaux de l'auberge sont toujours en stand-by dans l'attente de l'accord de subvention de la région. Les élus référents du territoire n'ayant pas été nommé, la situation devrait se décanter prochainement et nous pourrions espérer avoir une information d'ici début novembre.

Vestiaires du stade : M. Alain TOINON rappelle les dégâts occasionnés par les intempéries sur le toit des vestiaires du stade. Il précise qu'un devis a été demandé pour engager les travaux sur les toits des vestiaires. L'assurance a déjà remboursé le montant des travaux inhérents aux dégâts causés à l'intérieur mais étant donné qu'il s'agit du 2<sup>ème</sup> sinistre lié à cette toiture défectueuse, il devient urgent de faire les réparations nécessaires sur le toit lui-même.

Appartement communal :

La pompe de relevage d'un de nos appartements est en panne. L'entreprise Poyet assainissement de Saint-Symphorien-sur-Coise et l'entreprise Lornage interviendront rapidement pour résoudre ce problème. Il sera demandé à l'agent communal de vérifier/nettoyer cette pompe de relevage une fois par an.

## **5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS EXTERNES**

**Jeunesse (rapporteur : Mme THEVENON-NICOLI Blandine) :** Travail avec Territoire conseil afin d'établir un diagnostic jeunesse par secteur. Il procède par étape pour poser un diagnostic. La restitution de l'état des lieux permettra d'établir les grandes lignes politiques à l'égard de la jeunesse de notre territoire.

Le coordonnateur des bibliothèques, M. Raphaël PIN change de service, un appel à candidature a été lancé pour le remplacer.

La coordonnatrice au niveau de la culture étant en arrêt de travail, un appel à candidature a aussi été lancé pour la remplacer durant sa convalescence.

**SIEMLY (rapporteur : M. PONCET Jean-Marc) :** 74 communes adhérentes (27 de la Loire, 47 dans le Rhône). Propriétaire de toutes les installations : Les travaux sont réalisés par l'entreprise SUEZ en sous-traitance.

Les délégués ont pu visiter la zone de captage à Grigny qui compte 8 puits pour un débit de 15 000m<sup>3</sup> par

jour. Le plus gros réservoir est situé sur Sainte Catherine.

2 400km de canalisation, 21 stations de pompage.

L'eau du Rhône est très propre, très peu de chlore gazeux.

On estime une perte de 2m<sup>3</sup>/km/jour. Projet d'installation d'hydrophone pour réparer les fuites.

**SIEL (rapporteur : M. PONCET Jean-Marc) :** Salon dédié à la transition énergétique, l'éclairage public, à la mobilité et aux objets connectés. Conférence de Michel PUECH sur l'« Éthique de l'énergie et de la transition énergétique »

**Assainissement/ Déchets :** Monsieur le Maire présente les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement et du service public d'élimination des déchets.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

**Prochain Conseil Municipal : Jeudi 04 novembre 2021 à 20h30**